



PREFÉT DE L'ARDÈCHE

Privas, le 26 septembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les services de l'État ne prennent pas de vacances l'été

Bilan de la sécurité estivale 2016

Le 21 septembre, Alain TRIOLLE, préfet de l'Ardèche et Pierre-Yves MICHAU, procureur de la République, ont réuni l'état-major départemental de sécurité pour faire le bilan des mesures déployées dans le cadre de la sécurité estivale.

Tout au long de l'été, l'ensemble des services de l'État a été mobilisé pour assurer la tranquillité et la sécurité des ardéchois et des vacanciers. Les actions de surveillance et de contrôles ont porté sur trois axes prioritaires : la sécurité intérieure (lutte contre la délinquance et l'insécurité routière), la sécurité civile (feux de forêt, contrôles dans les séjours d'accueil pour mineurs), la sécurité sanitaire et environnementale.

Par ailleurs, à la suite des attentats de Nice, un important travail de concertation a été réalisé afin de sécuriser les rassemblements de masse. Les forces de l'ordre ont rencontré les organisateurs et les maires pour l'ensemble des manifestations culturelles et sportives. L'implication des élus locaux a été importante, aussi bien dans la préparation et la concertation préalable que dans l'apport d'une aide logistique, réglementaire et la mise à disposition de policiers municipaux.

Les gendarmes et les policiers ont sécurisé les rassemblements festifs et les fêtes votives en mettant en place des services spécifiques aux abords de ces rassemblements. Ces dispositifs ont permis de prévenir d'une part les atteintes aux biens, mais également les atteintes à l'intégrité physique des personnes.

1 - Lutte contre la délinquance et l'insécurité routière : une présence constante sur le terrain avec des patrouilles et des contrôles

Sur le terrain, la sécurisation des rassemblements de masse a été renforcée avec une protection périmétrique particulière, le renforcement des effectifs et la fouille des sacs sur les points d'accès. Des contrôles et des surveillances particulières ont été réalisés lors des marchés nocturnes.

Les effectifs de la gendarmerie ont été particulièrement mobilisés pour la surveillance des abords de l'espace de restitution de la Grotte Chauvet qui, depuis son ouverture, a connu une forte affluence touristique. Les sites du Mont Gerbier de Jonc, du lac d'Issarlès et de la cascade du Ray Pic ont également fait l'objet d'une surveillance accrue de la gendarmerie (surveillance des parkings et contrôle de flux routier).

Durant l'été, 425 demandes de **surveillance de résidences** ont été enregistrées dans les commissariats de police ou les brigades de gendarmerie dans le cadre de l'opération tranquillité vacances. Seul un cambriolage est à déplorer parmi les résidences concernées. Ces chiffres confirment le succès de ce dispositif, généralisé à l'ensemble des périodes de vacances de l'année. Cependant, une légère baisse des inscriptions a été constatée cette année. Les citoyens sont donc

invités à faire usage de ce dispositif gratuit et très efficace. Pour autant, l'Ardèche n'est pas épargnée par les cambriolages : 17 faits supplémentaires enregistrés au 31 août 2016 (soit +1,82 % par rapport à la même période de 2015). Face à ce constat, il ne faut surtout pas relâcher les efforts en matière de prévention et dissuasion des cambriolages. Bien souvent, des effractions ont lieu dans des locaux non fermés, ou peu protégés : beaucoup de ces cambriolages pourraient être évités par de simples mesures de précaution.

Les actions en matière de **sécurité économique** reposent principalement sur la lutte contre le travail illégal et sur la sécurité des consommateurs en matière de lutte contre les contrefaçons.

Des contrôles ciblés ont été diligentés en direction des campings, restaurants, hôtels et marchés, ainsi que sur les commerces implantés temporairement en bordure des axes routiers et des chantiers. Un contrôle conjoint a été mené le 29 août dernier par le service des Douanes de Privas et la brigade de surveillance des Douanes sur la foire aux oignons de Tournon-sur-Rhône. Il a donné lieu à une saisie de 182 articles de contrefaçon pour une valeur estimée à 1 820 euros.

Au terme de cette période estivale, **le bilan de l'accidentologie** est toujours préoccupant : 42 accidents, 7 tués et 86 blessés ont été comptabilisés, malgré une présence accrue des forces de l'ordre de jour comme de nuit sur tous les axes routiers du département.

La plupart des accidents mortels sont dus aux non respect des règles du code de la route et à une conduite dangereuse. Ce bilan rappelle que tout relâchement dans le respect des règles du code de la route entraîne inexorablement une augmentation du nombre de personnes tuées et blessées. L'objectif de sanctionner les comportements à risque demeure plus que jamais une priorité.

2 - Sécurité civile et contrôles dans les séjours d'accueil pour mineurs

39 campings soumis au **risque inondation ou feu de forêt** ont été visités. Les points de vigilance portaient sur le respect des procédures, des matériels d'alerte et d'évacuation, mais aussi sur le contrôle de la surcapacité des campings, en particulier sur les sites à risques inondation. Ces visites ont donné lieu à 10 avis défavorables. Les établissements concernées devront rapidement se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

La prévention des Feux de forêt

La saison estivale 2016 a été caractérisée par un risque météorologique globalement modéré au regard des incendies de forêt engendrant une activité feu limitée. 5 feux de forêts ont été recensés (50 pour la même période en 2015), 1,5 ha de surface brûlée (161 ha pour la même période en 2015).

La sécurité dans les Gorges de l'Ardèche

Les priorités ont été données à la gestion des bivouacs et la police administrative dans la réserve, en particulier le contrôle du camping sauvage. L'interdiction de consommation d'alcool dans les bivouacs a été relativement bien respectée, même si la consommation d'alcool n'a pas été radicalement stoppée.

Des contrôles dans les séjours d'accueil pour mineurs : 68 séjours ont été contrôlés. La plupart de ces séjours présente peu ou pas de problèmes. Néanmoins, du point de vue de la gestion administrative, 17 séjours n'étaient pas en règle.

3 - La sécurité sanitaire et environnementale

Dans le cadre de l'opération interministérielle vacances, sur 622 contrôles effectués dans les restaurants, structures d'accueil pour jeunes enfants et sur les marchés, 12 procès-verbaux ont été dressés. Les manquements les plus fréquents portent toujours sur l'hygiène dans les établissements de distribution alimentaire, dates limites de consommations dépassées et défauts de maîtrise du froid.

Le contrôle des eaux de baignade : au total 110 prélèvements ont été réalisés sur les piscines saisonnières. 58% ont été jugées conformes.

Le suivi de la sécheresse : 3 arrêtés « sécheresse » ont été pris durant l'été. La situation s'est plus particulièrement tendue en fin de saison en raison de l'absence de précipitations entre le 20 août et le 9 septembre.

Le plan départemental canicule a été mis à jour et la veille prolongée jusqu'au 16 septembre compte tenu des fortes chaleurs. Il est à noter que l'Ardèche a été relativement épargnée par les épisodes de pollution atmosphérique.

Prévention, intervention et répression sont les trois missions autour desquelles s'articule l'action des services de l'État. Toutefois, la surveillance et la capacité d'intervention ne peuvent toutefois à elles seules suffire, c'est pourquoi, chacun doit faire preuve de vigilance et de prudence tout au long de l'année.

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :
Cabinet – Pôle de la communication interministérielle
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09
Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr

